

Vue d'ensemble et répercussions du vide conventionnel

1. Situation de départ

Les syndicats ont refusé jusqu'ici une proposition de texte pour une nouvelle CN 2026+ ainsi que de prolonger la CN 2023-2025 expirant au 31 décembre 2025. La déclaration de force obligatoire du Conseil fédéral est également limitée à cette date.

Cela signifie qu'à partir du 1^{er} janvier 2026 la Convention nationale entre la SSE et les syndicats Unia et Syna ne sera plus en vigueur si les partenaires sociaux ne parviennent pas à un accord lors des prochaines séances négociations.

2. Répercussions sur les conditions de travail

Sur le plan juridique individuel, l'expiration de la CN 2023-2025 au 31 décembre 2025 entraîne une poursuite de la validité des dispositions de la CN dans la relation de travail.

Ainsi, les conditions de travail demeurent en principe inchangées pour les collaborateurs/trices à partir du 1^{er} janvier 2026.

- Aide-mémoire: «Vide conventionnel: répercussions sur les conditions de travail»

3. Conséquences sur le contrat d'entreprise

En raison du vide conventionnel à partir du 1^{er} janvier 2026, de plus en plus de mouvements de grèves pourraient être lancés par les syndicats sur les chantiers. Une grève peut retarder l'exécution des travaux. Lorsque le maître d'ouvrage prévoit dans le contrat d'entreprise une peine conventionnelle en cas de retard pour «garantir» l'exécution, l'entrepreneur est soumis à une pression considérable pour éviter tout retard.

En suivant ces recommandations, il est possible de minimiser les risques:

- Assurez-vous que la norme SIA 118 soit mentionnée comme faisant partie intégrante du contrat d'entreprise.
- Assurez-vous que la norme SIA 118 soit si possible reprise dans son intégralité (en particulier les art. 59 et 96 ss.) et qu'aucune clause de dérogation défavorable ne soit ajoutée au contrat d'entreprise.
- Avant le début d'une grève ou au plus tard dès son lancement, toutes les dispositions supplémentaires nécessaires pouvant être raisonnablement adoptées doivent être prises afin de pouvoir respecter les délais contractuels malgré la grève.
- Si malgré tout, un retard lié à la grève se produit, il doit être signalé immédiatement et par écrit à la direction des travaux (cf. art. 25 et art. 96, al. 1 de la norme SIA 118).
- Mentionnez qu'il s'agit d'une grève dont vous n'êtes pas responsable, que vous exigez une prolongation des délais contractuels (art. 96, al. 1 de la norme SIA 118) et que les peines conventionnelles ne sont, dans ce contexte, pas exigibles (art. 98, al. 2 de la norme SIA 118).

- Si vous souhaitez faire valoir une rémunération supérieure, les pièces justificatives des frais supplémentaires doivent être présentées au maître d'ouvrage (art. 59 de la norme SIA 118).
 - Aide-mémoire: «La grève: répercussions sur le contrat d'entreprise»
 - Exemple: «Communiqué sur les perturbations liées au droit du travail»

4. Répercussions sur les marchés publics

L'un des principes de base des marchés publics prévoit que les pouvoirs publics ne peuvent adjuger un marché qu'à un soumissionnaire qui respecte les dispositions relatives à la protection des travailleurs et les conditions de travail en vigueur sur le lieu de la prestation (art. 12, al. 1 de la loi fédérale sur les marchés publics, art. 11, let. E de l'Accord intercantonal sur les marchés publics).

L'expiration de la CN 2023-2025 entraîne la suppression de la base légale des conditions de travail. Comme les membres de la SSE continuent néanmoins à respecter les dispositions matérielles de la CN et qu'une grande part des marchés publics sont effectués par des membres de la SSE, les dispositions matérielles de la CN servent de référence pour évaluer les usages locaux et sectoriels.

Veillez donc remplir la «déclaration individuelle» relative au respect de la CN 2023-2025 et la joindre à votre demande.

- Exemple: «Déclaration individuelle / confirmation du soumissionnaire»

5. Répercussions dans la formation professionnelle

Malgré l'expiration de la CN au 31 décembre 2025, le Parifonds Bau sera en principe tout de même maintenu. Cela signifie qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, vous et vos collaborateurs/trices continuerez à verser des cotisations à l'entreprise. Les déductions salariales à cet effet peuvent donc continuer à être effectuées.

Si l'une des parties contractantes décide de résilier la durée du contrat du Parifonds Bau (cf. art. 8, al. 6 CN), nous vous tiendrons immédiatement informés des prochaines étapes.

Quelles réglementations s'appliquent à votre entreprise à partir du 1^{er} janvier 2026?

- Vous et vos collaborateurs/trices continuez à payer vos cotisations au Parifonds Bau.
- Veuillez soumettre vos demandes au Parifonds Bau comme auparavant. Le traitement des demandes est effectué conformément au règlement des prestations du Parifonds Bau.

6. Répercussions pour la retraite anticipée

L'expiration de la CN 2023-2025 n'a aucune répercussion sur la Fondation FAR et sur la convention collective de travail s'y rapportant (CCT RA) étant donné que toutes deux sont réglementées de manière totalement indépendante de la CN 2023-2025.

Contact: hotline conseil juridique, tél.: +41 58 360 76 76, rechtsberatung@baumeister.ch